Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 030-213000342-20261028-DN_2026_084_DIR-AR

PONS AERARIUS

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

DIRECTION GENERALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – [illegible]

Bellegarde, le 28 octobre 2026

DECISION

N° 2026-084-DIR

OBJET :
Mission d'Assistant à Maitrise d'ouvrage
–
Aménagement de la zone AUChz
du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 26-096 du 6 juillet 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- **Vu** la proposition de mission de la société G AGENCE ;
- **Considérant** que la délibération n°26-096 du 6 juillet 2026 donne délégation à Monsieur le Maire de prendre une décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et contrats lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Considérant** la nécessité pour la commune de bénéficier de conseils et d'une assistance pour la phase de concertation publique et de négociation sur l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ;

DECIDE

Article 1 – **De signer** un contrat de prestations de services pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la société G AGENCE sise 67 cours Mirabeau, 13100 AIX EN PROVENCE.

Article 2 – Le présent contrat prend effet à compter de sa signature pour un délai de 18 mois maximum. Si l'ensemble des études nécessitaient des délais supplémentaires, un avenant au présent contrat pourrait être négocié. Si le projet est arrêté ou suspendu, la mission pourra être arrêtée avec un préavis d'un mois.

Article 3 – La prestation globale sera facturée 19 550, 00 € HT, soit 23 460, 00 € TTC. Celle-ci sera décomposée comme indiqué au point 5 du présent contrat. Les frais de mission sont compris dans le prix de journée.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le 29 octobre 2026 et dont ampliation sera adressée à :

- Mme la Préfète du Gard
- M. le comptable public

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

Mairie de Bellegarde (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »